

Compte-rendu du Conseil municipal du 25 mai 2022

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le dix-neuf mai deux mille vingt-deux (19 mai 2022), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le mercredi vingt-cinq mai deux mille vingt-deux (25 mai 2022), à 20h00, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

Etaient présents : Monsieur Francis MALISANI, Monsieur David BUTTIGNOL, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Monsieur Bernard BOUGNAGUE, Madame Séverine BOZZI, Monsieur Madame Sandra DUPRE, Monsieur Michel LABAT, Madame Nathalie MODAT, Monsieur Daniel PIERRE, Monsieur Philippe SOULEAU, Madame Claudie VECCHI

Etaient absents excusés : Madame Josiane SOURBES, Monsieur Grégory MASSARDI

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier LAMOUREUX

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et ouvre la séance.

1 – Projet PADD

Le PADD est présenté par Olivier Lamouroux, adjoint délégué à l'urbanisme.

Concernant la méthanisation, la question se pose des entrants. L'agriculture risque de développer une filière pour produire de l'énergie et non pour alimenter la population. Des projets sont en cours d'étude qui devront démontrer leur équilibre économique.

La ressource en eau est également un sujet qui est mis en avant.

Il est important de tenir compte du dynamisme démographique, notamment sur la frange agenaise, pour fixer les zones constructibles.

Le conseil municipal :

PREND ACTE du débat sur le PADD.

2 – Eclairage public

TE47 a transmis un devis estimatif de 1300€HT dont 30% à la charge de la commune pour la gestion des horaires d'extinction de l'éclairage.

Un arrêté du maire est à prendre pour les extinctions envisagées sur la semaine.

Il est proposé d'éteindre à 23h30 pour tous les postes. Seul pour le poste du village, il est proposé de rallumer à 6h30.

Le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le devis proposé par TE47 ;

DECIDE de fixer les horaires de l'extinction de l'éclairage à 23h30 sur toute la commune tout en rallumant seulement au centre du village à 6h30 :

DONNE pouvoir à son maire pour signer le devis, ainsi que tout document afférent.

3 – Achat terrain Moraine pour bâche incendie

Dans une précédente délibération, la commune avait prévu d'accepter un don du terrain. Il faut retirer la délibération et en prendre une nouvelle pour acheter le terrain à l'euro symbolique.

Ce terrain est situé chemin de Pouey section D n°1063 pour une surface de 74m².

Le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE de retirer la délibération prise pour le don du terrain de Mme Moraine ;

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique du terrain de Mme Moraine ;

DONNE pouvoir à son maire pour signer tout document afférent.

4 – Rétrocession terrain Consorts Chauvin

Dans une précédente délibération, la commune avait prévu d'accepter un don du terrain. Il faut retirer la délibération et en prendre une nouvelle pour acheter le terrain à l'euro symbolique.

Ce terrain est situé chemin de Fonbilan section D n°1004 pour une surface de 407m² et section D n°1017 pour une surface de 29m².

Le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE de retirer la délibération prise pour le don du terrain des Consorts Chauvin ;

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique du terrain des Consorts Chauvin ;

DONNE pouvoir à son maire pour signer tout document afférent.

5 – Eau

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 47-2022-03-21-00001 en date du 21 mars 2022 portant actualisation des compétences transférées au Syndicat EAU47 au 21 mars 2022 et de ses statuts ;

Vu la délibération du Syndicat EAU47 N°22_045_C du 31 mars 2022 relative à la détermination des règles de financement des équipements.

Vu la demande de la commune de Moncaut en date du 03 décembre 2021 pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable au lieu-dit Pouey au Syndicat EAU47 ;

Le conseil municipal est appelé à se prononcer.

Sur proposition du Maire

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

PREND ACTE du montant prévisionnel de 4850€ H.T. pour l'ensemble des travaux d'extension du réseau d'eau potable au lieu-dit Pouey ;

DONNE son accord pour la participation de la collectivité aux travaux indiqués ci-dessus pour un montant prévisionnel de 4850,00€, calculé selon les règles du Syndicat EAU47.

Description des travaux	Montant total H.T.	Participation EAU47	Participation commune
Renforcement/Extension de réseau (50% EAU47/50% EPCI)	9700	4850	4850
Total	9700	4850	4850

ACCEPTÉ le principe du paiement avant le lancement des travaux de 50% de la participation prévisionnelle et du solde de celle-ci à la réception des travaux ajusté sur le montant définitif des travaux.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant ;

6 – Participation financière aux travaux d'extension du réseau électrique au lieu-dit Pouey réalisés par le Syndicat TE47

Vu la délibération du Syndicat TE47 en date du 15 décembre 2014 relative à la détermination des règles de financement des équipements.

Vu la demande de la commune de Moncaut au Syndicat TE47 et le devis en date du 9 mai 2022 pour la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique au lieu-dit Pouey ;

Le conseil municipal est appelé à se prononcer.

Sur proposition du Maire

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

PREND ACTE du montant prévisionnel de 1092 €. pour l'ensemble des travaux d'extension du réseau électrique au lieu-dit Pouey ;

DONNE son accord pour la participation de la collectivité aux travaux indiqués ci-dessus pour un montant estimé de 1092 € calculé selon les règles du Syndicat TE47.

CHOISIT le principe du paiement par contribution pour le montant des travaux restant à charge de la commune soit 1092 €

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant .

7 – Questions diverses

Travaux

Quelques travaux sont à prévoir suite au contrôle Dékra (prise de terre à l'école notamment).

Par ailleurs, en matière de travaux, il faut également prévoir un robinet extérieur à la salle des fêtes.

Menus cantine

Alexandra a fait une recherche des tarifs des cantines autour de Moncaut (le moins élevé est de 2,30€). Avec un tarif de 2,10€, notre école est nettement la moins chère du secteur. Il est proposé de relever le tarif à 2,50€ à la rentrée de septembre. Cette orientation est à discuter avec la commune de Montagnac avant d'en parler en conseil d'école.

Le cimetière

La commune possède un caveau d'attente inutilisable pour le moment car non étanche et rempli d'eau, il faut le vider et mettre un caisson préfabriqué.

Les films pour le cinéma en plein air

4 pour « un tour chez ma fille »

4 pour « le voyage de Chihiro »

2 pour Adieu les cons

La majorité vote finalement pour « un tour chez ma fille ».

Inauguration Fontarède

La date est fixée le 3 juillet.

Une randonnée de 9h30 à 11h au départ du centre de village jusqu'à Fontarède sera commenté par un médiateur culturel du CEDP47.

Fin du conseil municipal : 23h00